

Municipalité La Rédemption.

Lundi le 22 avril 2021. La séance se tenait à 19h au centre Viateur-Labonté.

Assiste à la séance Rachel Casey à titre de secrétaire et de présidente d'assemblée.

Les conseiller (ès) qui sont présents :
Steve Soucy : Présent par téléphone
Manon Landry : Présente
André Fournier : Présent
Raynald Bérubé : Présent
Myriam Morissette : Présente
Simon-Yvan Caron : Présent

1. Accueil

La séance est ouverte à 19h la Directrice-générale Rachel Casey qui souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #21- 68

Rachel Casey propose des modifications à l'ordre du jour.

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour avec les modifications apportées.

3. Élection d'un nouveau maire RÉSOLUTION #21- 69

Il est proposé par Myriam Morissette et appuyé par Manon Landry résolu à l'unanimité, que le conseil renonce à une mise en élection pour le poste de maire.

Mme Rachel Casey propose aux conseiller.ères de lever la main pour témoigner de leur intérêt. Elle souligne que si une seule personne se porte volontaire, celle-ci sera élue par acclamation.

M. Simon-Yvan Caron se porte volontaire. Il est élu par acclamation. Rachel Casey lui laisse la présidence du conseil.

4. Autorisation de signature de chèque et tous autres documents requis au maire RÉSOLUTION #21- 70

Myriam Morissette propose et André Fournier seconde, que M. Simon-Yvan Caron ait une autorisation générale de signature de chèque et de tous autres documents requis au maire. Adopté à l'unanimité.

5. Autorisation de signature de chèque et tous autres documents requis à l'adjoint administratif

RÉSOLUTION #21- 71

Raynald Bérubé propose et Myriam Morissette seconde, que M. Raphaël Rioux ait une autorisation générale de signature de chèque et de tous autres documents requis à l'adjoint administratif. Adopté à l'unanimité.

6. Autorisation de signature de chèque et tous autres documents requis à la mairesse suppléante
RÉSOLUTION #21- 72

Manon Landry propose et André Fournier seconde, que Mme Myriam Morissette ait une autorisation générale de signature de chèque et de tous autres documents requis au maire suppléant. Adopté à l'unanimité.

7. Paiement de R.J. Bérubé

Présentation de la situation par Rachel Casey. Les avocats sont sérieux dans leur intention de poursuite. Ils attendent de voir le résultat de la séance de ce soir avant d'entreprendre des procédures judiciaires pour dommages et intérêts.

Ils demandent le paiement des intérêts, des intérêts légaux et indemnités, de 10 000\$ en dédommagement et l'entièreté du capital d'ici deux semaines. Si le conseil accepte cette proposition, il y a un sérieux risque de manque de liquidité.

Rachel Casey souligne que son manque d'expérience en comptabilité et avec l'état actuel des documents, elle ne peut dire avec certitude quel est le montant minimal de fond d'opération, ni ne peut bien définir les risques d'un tel paiement.

Toutefois, suite au recommandation de Me Patrick Beauchemin et de Caroline Lapointe, Rachel Casey propose au conseil de faire un premier versement immédiat de 100 000\$ à la compagnie et de payer le reste des sommes demandées, mais seulement au moment de recevoir l'argent des retour de taxe. Quoi qu'il est sensé être reçu en avril, il n'est pas possible de savoir à quel moment cet argent sera versé avec exactitude.

RÉSOLUTION #21- 73

Raynald Bérubé propose et Manon Landry seconde, que le conseil fasse un versement immédiat de 100 000\$ à la compagnie R.J. Bérubé en signe de coopération et de sérieux, et s'engage à verser les sommes manquantes pour couvrir le capital, les intérêts, les intérêts légaux et 10 000\$ de dédommagement dès que la municipalité va recevoir les retours de taxe du gouvernement.

8. Embauche d'un adjoint administratif
RÉSOLUTION #21- 74

Myriam Morissette propose et André Fournier seconde, que M. Raphael Rioux soit embauché comme adjoint administratif, selon les normes convenues dans la convention collective et qu'il entre en poste lundi le 26 avril 2021. Adopté à l'unanimité.

9. Remboursement de CNESST
RÉSOLUTION #21- 75

Manon Landry propose et Myriam Morissette seconde, que le montant de 373.58\$, qui représente les 2 semaines données de CNESST à Mme Micheline Lavoie, lui soit remboursé. Adopté à l'unanimité.

10. Paiement de la facture Ducore Expertise
RÉSOLUTION #21- 76

Raynald Bérubé propose et Manon Landry seconde, que le montant de 6438,6\$ dû au Dr. Beaudry pour son expertise psychiatrique lui soit payé, conditionnellement à une dernière vérification qu'elle n'ait pas déjà été payée. Adopté à l'unanimité.

11. Adoption du contrat de travail de Rachel Casey

Rachel Casey dépose une lettre de démission au conseil. Elle explique que malgré son enthousiasme face au travail, elle juge que la charge de travail est trop lourde, considérant son manque d'expérience et son manque de formation dans le domaine. Elle explique que sa décision vient du manque de soutien et d'encadrement face au travail qui, selon elle, dépasse les limites de ses compétences. Le contexte la rend mal à l'aise d'assumer les responsabilités qui lui incombent.

Considérant la situation très complexe et difficile dans laquelle est plongée la municipalité actuellement, elle recommande l'embauche d'une personne expérimentée qui serait plus apte à y mettre de l'ordre.

Les conseiller.ère.s proposent des solutions afin de garder Rachel Casey en poste. Ils et elles offrent notamment d'aller chercher du support externe afin de combler les faiblesses que Rachel Casey pointe, notamment au niveau de la comptabilité et de la gestion financière.

Suite à cette discussion, Rachel Casey accepte de rester en poste, conditionnellement à la mise en place de ressources d'aide dans le prochain mois.

RÉSOLUTION #21- 77

Manon Landry propose et André Fournier seconde, que le contrat de travail de Rachel Casey soit adopté avec les modifications qu'elle a apportées tel que présenté au conseil et l'autorise à aller chercher l'encadrement nécessaire au bon déroulement de ses fonctions. Adopté à l'unanimité.

12. Période de question

13. Levée de la séance Résolution #21- 78

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20h07.

Je, Simon-Yvan Caron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, Maire

**Rachel Casey directrice générale et
secrétaire trésorière**